

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 08

Votants : 10

*L'an deux mil vingt-trois, le jeudi seize novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2023*

**PRÉSENTS** : M. Nicolas EVRARD, Maire – M. Jérôme BOUCHET et Mme Isabelle PETITJEAN, Maire-Adjoints – Mmes et MM Véronique DAVID, Catherine INGRES, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM Olivier COTTRAY, Carl DEVOUASSOUX, Franck MAINARDIS (procuration à Alexis TRAPPIER), Daniel RODRIGUES, Martial VIOLLET (procuration à Jérôme BOUCHET)

**ABSENTE** : Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

SOUS-PREFECTURE  
DE BONNEVILLE

06 DEC. 2023

COURRIER ARRIVÉ

48/2023

**Objet** : *Projet de travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ancienne mairie – demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et propose de finaliser les travaux de remise en état de l'ancienne mairie.

Dans le cadre de la campagne de réhabilitation et de rénovation des bâtiments communaux, il convient d'achever la remise aux normes de l'ancienne mairie. Si quelques travaux intérieurs avaient été effectués en 2013, ils restent insuffisants au regard des enjeux d'économie d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques.

L'opération projetée consiste donc en un travail d'isolation extérieure apposée sur l'ensemble des façades du bâtiment et recouvert d'un enduit. Cela rend nécessaire la dépose et la réfection à neuf de l'avant toit (appentis entrée) et du balcon arrière, par ailleurs en mauvais état, mais également la dépose de l'édicule situé sur l'angle Sud du bâtiment, la dépose du boisseau de cheminée sur la façade Ouest et la reprise de la descente des chéneaux de la toiture. Le bardage en partie haute sera déposé pour permettre la pose de l'isolant jusque sous la toiture. La totalité des volets en bois seront remis à neuf.

Une couche d'isolant extérieur d'une épaisseur de 160 millimètres sera chevillée sur la façade et l'intérieur des fenêtres. Un enduit et deux sous-couches de crépi seront appliqués sur l'isolant, une peinture extérieure viendra finir les travaux de façade.

L'ensemble des huisseries sera remplacé pour permettre d'isoler les embrasures et éviter des ruptures de pont thermique. Une réfection complète de la toiture sera réalisée et recevra une isolation.

Le mur de la cave fera l'objet d'une isolation intérieure complémentaire. Une dalle isolée sera également coulée au sol du sous-sol. L'accès extérieur à la partie basse de ce bâtiment sera aménagé de telle façon qu'il permettra un accès toutes saisons plus facile.

Enfin, une chaufferie bois sera implantée dans un local aménagé et ventilé au sous-sol avec un stockage en silo. L'ensemble des radiateurs électriques existants sera remplacé par l'installation d'un système de radiateurs hydrauliques sur les trois niveaux et raccordé à la chaufferie bois.

Il est également prévu d'effectuer la liaison avec le bâtiment situé au 89 rue du Bouchet pour l'alimentation d'un réseau de chaleur.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux pour ces travaux. Ces travaux font partie des types d'opérations éligibles et devront être engagés dans le courant de l'année 2024.

Le coût de l'action éligible s'établit comme suit :

Nature des dépenses :	Montant hors taxes
<b>Travaux :</b>	295 870,90 €
VRD - liaison avec le bâtiment Edimontagne	12 025,00 €
Gros œuvre : démolition et maçonnerie	16 880,00 €
Chauffage - ventilation - plomberie - électricité	62 066,00 €
Menuiseries extérieures et intérieures	38 179,00 €
Isolation thermique extérieure	86 213,00 €
Option 1 : réouverture de la fenêtre Sud-Ouest du premier étage	2 150,00 €
Option 2 : retrait de l'auvent	7 300,00 €
Option 3 : changement des menuiseries pour permettre l'isolation des embrasures	11 076,00 €
Option 4 : réfection de la toiture avec isolation	59 981,90 €
<b>Honoraires :</b>	41 513,22 €
Relevé et étude de faisabilité	1 650,00 €
Mise à jour du diagnostic énergétique	1 400,00 €
Maîtrise d'œuvre	38 463,22 €
<b>Total :</b>	337 384,12 €

En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération est le suivant :

Financement :	Montant hors taxes	Taux
<b>Subventions :</b>		
<b>ÉTAT :</b>		
Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021	41 233,00 €	12,22 %
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024	101 216,00 €	30,00 %
<b>AUTRE FINANCEUR :</b>		
Fonds chaleur du Syane pour la chaufferie et le réseau de chaleur	9 309,90 €	2,76 %
<b>Autofinancement :</b>		
Fonds propres	185 625,22 €	55,02 %
<b>Total :</b>	337 384,12 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

*Vu les articles L2121-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles L 2334-33 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, instituant les dotations d'équipement des territoires ruraux,*

*Considérant la possibilité pour la Commune de Servoz de bénéficier d'une subvention pour le projet de travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ancienne mairie, ceci dans le cadre d'une dotation d'équipement des territoires ruraux,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le projet et le plan de financement ci-dessus présenté,
- SOLLICITE auprès des services de l'Etat l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024, pour la réalisation des travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 30/11/2023 et de sa publication le 30/11/2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.

*Le Secrétaire de séance,*

Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.